



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

de l'Association L'Arche à Strasbourg

Samedi 14 juin 2025

Les membres de l'Association de L'Arche à Strasbourg se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 14 juin à 10 h, au 2-4 place Andrée Viollis à Strasbourg.

André Lefèvre, président de l'Association, accueille les participants et ouvre la séance.

L'association compte aujourd'hui 169 adhérents, soit 147 membres actifs et 22 membres associés. Le quorum (25 %) est atteint avec 71 membres actifs représentés, soit 24 présents et 47 pouvoirs.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2024.

Ce document n'appelant pas de remarques,

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2024 est approuvé.

2. Rapport d'activités 2024

Le rapport complet a été diffusé sur le site de L'Arche à Strasbourg.

Il est ensuite illustré par des « binômes » de chaque maisonnée, qui relèvent les éléments qu'ils ont jugés les plus significatifs.

Le GEM « Les Copains d'abord », dont l'association a été créée lors de sa première assemblée générale du 23 mai 2024, présente tout le processus qui a conduit à cet aboutissement, et les activités que ses membres ont choisi de développer, avec l'aide d'Emmanuelle.

Le rapport des Pot'irons est ensuite présenté par Pauline, qui revient notamment sur l'ouverture du café des Pot'es en juin 2024.

Tobias complète ensuite ce survol du rapport d'activité en revenant sur :

- les rencontres avec les familles
- la vie spirituelle
- l'enquête de satisfaction
- la démarche qualité
- les ressources humaines

- les festivités à l'occasion des 60 ans de L'Arche
- les tensions entre les différentes attentes et priorités, qui font aussi partie de la vie de L'Arche à Strasbourg

Cet exposé n'appelant pas de remarque, sur proposition du président :

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport d'activité par le Directeur et son équipe, approuve le rapport d'activité relatif à l'exercice 2024.

3. Rapport financier 2024 et rapports du commissaire aux comptes

En l'absence du trésorier, excusé, André Lefèvre s'appuie sur la synthèse du compte de résultat analytique figurant en dernière page du rapport 2024 pour présenter le rapport financier :

L'exercice 2024 présente un caractère inédit. Depuis sa création et jusqu'en 2023, les résultats étaient équilibrés ou excédentaires, cette année nous constatons un solde déficitaire de 33 K€ qui s'explique par des excédents de dépenses qui ne sont que compensés en partie par des excédents de recettes :

A – DÉPENSES

1 – Frais de personnel

En 2024 l'impact des revalorisations salariales, prenant en compte les recommandations de L'Arche en France, produit son effet en année pleine. Celui-ci est renforcé par quelques dépenses non prévues au budget (indemnités liées à des CDD ou à des départs).

2 – Création de poste

Pour accompagner l'ouverture du café des Pot'és, un poste à mi-temps a été créé provisoirement et la marge sur les ventes ne compense qu'en partie cette dépense.

B – RESSOURCES

1 – Les dons

La totalité des dons affectés à L'Arche à Strasbourg en 2024 a été comptabilisée, y compris les dons reçus début 2025, ce qui représente une augmentation du volume des dons par rapport aux exercices précédents.

2- La PCH

Une amélioration de l'outil de décompte des heures réalisées a des effets sur le montant perçu en 2024.

CONCLUSION

L'augmentation des ressources constatée en 2025 n'est pas suffisante pour compenser l'augmentation des dépenses. Elles devraient être suffisantes en 2025 pour parvenir à l'équilibre.

A noter enfin la création d'une nouvelle association Le GEM « Les Copains d'Abord » le 23 mai 2024.

A la suite de ce rapport, une question est posée sur le montant des dons reçus en 2024, ceux-ci n'étant pas distingués des subventions dans la rubrique « Dons et subvention ». Il est répondu que le montant des dons (qui transitent par la Fondation des Amis de L'Arche) s'élève à environ 40 K€ pour l'année 2024.

Rapport du commissaire aux comptes

Monsieur Bohrer, commissaire aux comptes, donne lecture de son opinion sur les comptes 2024, qu'il a certifiés sans réserve.

A la suite de cette présentation,

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Trésorier et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils sont présentés.

André présente ensuite l'état du compte « report à nouveau » figurant à notre bilan et propose d'y affecter les résultats de l'année 2024, avec un reversement au GEM « Les Copains d'Abord » pour compenser le déficit de 714 € constaté pour sa première année d'existence.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation en reports à nouveaux des résultats de l'exercice 2024 :

- 56.105,06 € pour la section « Vie partagée »
- + 7.002,87 € pour la section « Service Autonomie à Domicile »
- + 7.155,72 € pour le « projet GEM », dont 714,35 € seront reversés au GEM « Les Copains d'Abord »
- + 9.186,79 € pour la « Vie associative »

4. Rapport moral

André Lefèvre présente son rapport moral :

Comme chaque année, l'assemblée générale est l'occasion de porter un regard distancié sur l'année écoulée, pour mieux la mettre en perspective. S'agissant de la dernière assemblée que je préside, c'est aussi l'occasion de regarder avec plus encore de recul le mandat qui s'achève, et d'ouvrir la voie à celui qui s'annonce.

L'année 2024 a été marquée par de nouvelles étapes dans l'ouverture et l'inclusion de notre association dans son environnement :

- Les maisons s'emparent toujours plus du Projet de Vie Sociale et Partagée, outil qui s'inscrit assez naturellement dans l'esprit communautaire de L'Arche, mais représente aussi une sorte de défi, pour que chacun se sente partie prenante de ce Projet.

- L'association du GEM (Groupe d'entraide Mutuelle) « Les Copains d'Abord » a été créée lors de sa première assemblée générale du 23 mai 2024. Cette association, gérée par des adhérents en situation de handicap avec l'aide de L'Arche à Strasbourg, expérimente le « pouvoir d'agir ».

Pourrait-on dire « le pouvoir de grandir » - grandir en humanité - comme le permet l'agir en association ?

- L'ouverture du café des Pot'és il y a maintenant un an relève du même esprit : ses acteurs, qu'ils soient habitants de L'Arche, adhérents du GEM, ou adhérents de notre association, sont tous des bénévoles, solidairement engagés au service de l'inclusion dans l'écoquartier Danube.

Je voudrais revenir aussi sur deux événements représentatifs de l'engagement de L'Arche à Strasbourg au sein de la « communauté de communautés » que représente la Fédération de L'Arche en France :

- L'anniversaire des 60 ans de L'Arche, célébré d'abord à Auray en juin 2024 avec plus de 2000 participants, puis dans chaque communauté, et donc aussi à Strasbourg en octobre dernier ;
- La démarche remarquable de coconstruction conduite en février dernier sur le thème « travailler avec les familles » par des représentants de personnes accompagnées, des familles, et des membres des équipes. Ce travail a été suivi d'une réflexion collective des présidents et administrateurs sur le même thème, faisant apparaître une grande convergence de vue quant à la place et la contribution de chacun.

Pour ce qui est du mandat qui s'achève pour moi, je le vois traversé par deux grands mouvements :

- Une communauté qui se transforme, avec des « personnes accompagnées » qui deviennent des « habitants » à part entière, ce qui modifie le regard que chacun porte sur lui-même, sur les autres, et sur son « pouvoir d'agir ».
- Une vie associative qui se déploie à travers la participation de tous : au sein des multiples commissions, aux Pot'irons, au café des Pot'és, aux soirées avec les familles, aux rencontres de coconstruction, aux journées et de réflexion autour de nos rêves ...

S'agissant des rêves élaborés avec le groupe « Haddock » en début d'année dernière, ils nous ont conduits à choisir l'un d'entre eux pour en étudier la faisabilité, et c'est la « commission Archipel » qui a pris le relais à cet effet : « Elle aura pour objet l'étude de faisabilité d'un ensemble inclusif de logements innovants à proximité de l'écoquartier Danube, regroupant des appartements « satellites » autour d'un lieu de vie modulaire et intergénérationnel » (délibération prise en AG 2024)

C'est cette étude que nous voulons poursuivre maintenant sous la forme d'un « projet Archipel », avec la délibération que nous vous soumettons aujourd'hui.

(la conclusion de ce rapport moral évoque la présidence de l'association et figure au point 7 ci-dessous)

Ce rapport est ensuite soumis au vote de l'assemblée :

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport moral du Président de L'Arche à Strasbourg, approuve ledit rapport relatif à l'exercice 2024.

5. Quitus au Conseil d'Administration

Sur proposition du président

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration et au Bureau pour leur gestion relative à l'exercice 2024.

6. Mandat du groupe « Archipel »

André rappelle le mandat qui avait été voté par l'assemblée de l'année précédente. Il donne ensuite la parole à Jean-Pierre Coué pour rendre compte des travaux qui ont été menés depuis.

Celui-ci présente un « point d'étape » qui détaille :

- Les membres de la commission « Archipel
- Les partenaires associés à l'étude et notamment ceux susceptible de s'y engager avec nous :
- La SERS
- La SPL des 2 rives
- L'association AMITEL
- La fédération de L'Arche en France, également consultée, le sera encore dans les étapes suivantes.

Jean-Pierre conclut son exposé en expliquant les questions qui demeurent et comment il prévoit de poursuivre cette étude, en associant notamment les familles qui le voudraient. Il annonce enfin une journée « plénière » qui devrait permettre d'approfondir cette réflexion avec tous. Elle devrait se tenir le 11 octobre 2025.

André remercie Jean-Pierre et la commission Archipel pour ce travail. Il retient que « l'étude de faisabilité » qui avait été confiée au groupe par l'assemblée précédente ne permet pas à ce jour de conclure à la faisabilité, les contraintes économiques ne le permettant pas encore. Il espère que la poursuite du travail permettra dans les mois qui viennent de conclure positivement cette étape, pour passer à celle d'un « projet Archipel », mais ne peut pas encore l'affirmer avec certitude.

C'est la raison pour laquelle il propose la résolution suivante, adoptée par l'assemblée :

Après avoir pris connaissance de l'avancement de la mission confiée au groupe « Archipel » il y a un an, l'Assemblée Générale souhaite que cette mission se poursuive et, quand ce sera possible, soit traduite sous la forme d'un projet dont les contours ont été esquissés aujourd'hui : une maisonnée entourée de quelques logements « satellites », pour une vie communautaire modulable, au sein d'un « immeuble bienveillant ».

7. Présidence de l'association : nouveau mandat confié à Jean-Pierre Coué

André reprend les termes qui concluaient son rapport moral :

Après avoir accueilli deux nouveaux administrateurs l'année dernière, nous n'avons pas en 2025 à élire ou à renouveler de mandat au sein de notre Conseil d'Administration. Mais le mandat du Bureau arrive à échéance et notre Conseil est appelé à élire un Bureau et un nouveau président, les statuts de notre association ne prévoyant pas de renouvellement de mandat de ce dernier au-delà de 72 ans. L'équipe de discernement conduite par L'Arche en France propose à cet effet de désigner Jean-Pierre Coué comme président de notre association pour le prochain mandat. Ce choix a été confirmé par notre Conseil d'Administration en avril dernier. Nous nous en réjouissons, et moi particulièrement, en formant le vœu que Jean-Pierre y trouve le même plaisir que celui que j'y ai trouvé depuis 2019.

A 12h, l'ordre du jour ayant été traité, l'Assemblée Générale prend fin.

Elle est suivie du « passage de relais » entre André Lefèvre, président sortant, et Jean-Pierre Coué, dont le mandat débutera formellement le 19 juin, lorsque le nouveau Bureau sera élu par le Conseil d'Administration.

Le Président

La Secrétaire